

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 42417

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 33511 de Mme Bello

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« aux »

les mots :

« pour tous les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné, et souligner par la même le caractère particulièrement régressif de ce projet de loi. Jusqu'en 1986, les gouvernements successifs ont tenté d'améliorer le niveau des retraites et d'avancer l'âge de départ, afin de redistribuer les fruits du progrès technique et de l'enrichissement de quelques-uns.

Mais depuis, leurs successeurs néolibéraux n'ont de cesse de détricoter le système de retraite. Pourquoi ? Afin de financer les cadeaux fiscaux aux actionnaires ou aux fonds de pension. Tou-te-s les retraité-e-s pauvres peuvent remercier Balladur, dont la réforme de 1993 a diminué le salaire à partir duquel est calculée la pension (les 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures années) et a indexé les salaires pris en compte dans le calcul de la retraite sur les prix (qui progressent moins vite que les salaires). Ils auront aussi une pensée pour Raffarin, qui a ajouté deux ans et demi de cotisation pour les fonctionnaires avant d'avoir le droit à leur pension. Puis pour Sarkozy, qui a appliqué la même réforme aux régimes spécifiques du service public ou aux professions réglementées,

comme les clercs de notaire. Ou pour Woerth, qui a repoussé l'âge légal de départ en retraite de 60 à 62 ans. Avant que Touraine n'allonge encore les durées de cotisation, d'un trimestre tous les trois ans.

La pauvreté des retraité·e·s est un choix politique.